

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

### Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 13 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme RONDEAU (procuration à M. JESTIN), Mme CHABBAT (procuration à Mme CASTAGNERA), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. JOYON (procuration à M. SALLABERRY), Mme HELBIG (procuration à M. GIRON), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme RAMI (procuration à Mme DE MARCO), M. MARTILY (procuration à Mme DUMONT)

**Nombre de membres en exercice : 43**

**Secrétaire de séance : Monsieur Charley GIRON**

\*\*\*\*\*

**N° 4** : Tarification de l'occupation du Domaine Public et autres tarifs

**Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :**

« Dans le prolongement de la tarification des prestations Enfance et Vie éducative, Jeunesse et Sports, Culture et Espace seniors, je vous propose maintenant de délibérer les tarifs suivants :

- les occupations du Domaine Public et droits de place,
- les locations des salles et les ventes du Café du Dôme,
- les prestations funéraires,
- les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide,
- les loyers de Talence Pépinière.

Les occupations du Domaine Public et droits de place :

Par délibération du 24 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour les redevances d'occupation temporaire du Domaine Public et les droits de place.

En la matière, je vous rappelle que toute occupation du Domaine Public à but commercial ou privé est d'une part, soumise à autorisation préalable de la Ville, et doit d'autre part, donner lieu au paiement d'un droit de place ou d'une redevance, conformément au Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, cette tarification comme suit :

### 1. Droit de place pour la vente sur la voie publique

1.1. Droit de place à l'occasion des marchés			
Pour les abonnés	Pour le mois	3 €	le mètre linéaire de façade
Pour les occasionnels	Par marché	1 €	de droit fixe
Pour les occasionnels	Par marché	+ 1 €	le mètre linéaire de façade
1.2. Droit de place pour les marchands ambulants hors marchés			
Pour toutes les structures itinérantes	Caution	500 €	caution à l'installation
Camions et stands alimentaires	Par jour	0,87 €	le mètre carré de surface au sol
Grande roue, manèges, attractions...	Par jour	0,17 €	le mètre carré de surface au sol
Cirques et spectacles divers de moins de 300 m2	Par jour	87,00 €	de forfait
Cirques et spectacles divers à partir de 300 m2	Par jour	116,00 €	de forfait
1.3. Droit de place pour les terrasses des cafés et restaurants			
Place Alcalà de Henares et Allée du 7 <sup>ème</sup> art (secteur centre-ville)	Par an	33,00 €	le mètre carré de surface au sol
Trottoirs axe Libération-Gambetta (sauf secteur centre-ville)	Par an	25,00 €	le mètre carré de surface au sol
Autres secteurs	Par an	22,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.4. Droit de place pour les enseignes temporaires			
Tous les dispositifs	Par mois	16,00 €	le mètre carré de surface au sol
1.5. Droit de place accordé aux associations talençaises			
Pour les braderies commerciales		Gratuit	
Pour le 1er vide grenier de l'année		Gratuit	
Pour les vides greniers suivants	Par jour	146,00 €	de forfait
1.6. Droit de place pour les autres types de vente sur la voie publique			
	Par jour	1 €	de droit fixe
		+ 1 €	le mètre linéaire de façade

## 2. Redevance à l'occasion des ventes sur la voie publique

2.1. Redevance pour l'utilisation de l'énergie électrique ou d'un point d'eau			
Pour les abonnés	Pour le mois	15,00 €	Le raccordement reste à la charge des utilisateurs
Pour les occasionnels	Par jour	6,00 €	
2.2. Redevance pour l'enlèvement des déchets			
Pour les abonnés	Pour le mois	14,00 €	
Pour les occasionnels	Par jour	5,00 €	

## 3. Redevance à l'occasion des travaux et chantiers

3.1. Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires			
Pour 1 semaine uniquement		8,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 1er au 3ème mois	Par mois	14,00 €	le mètre carré de surface au sol
Du 4ème au 5ème mois	Par mois	19,00 €	le mètre carré de surface au sol
A partir du 6ème mois et au-delà	Par mois	35,00 €	le mètre carré de surface au sol
3.2. Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants			
	Par semaine	54,00 €	à l'unité
3.3. Benches ou containers, baraques de chantier			
1ère semaine	Par semaine	85,00 €	à l'unité
2ème semaine	Par semaine	123,00 €	à l'unité
3ème semaine	Par semaine	162,00 €	à l'unité
4ème semaine et au-delà	Par semaine	237,00 €	à l'unité
3.4. Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention			
	Par jour	39,00 €	à l'unité
Minimum de perception		39,00 €	

## 4. Redevance pour les tournages de films

4.1. Films documentaires, culturels, d'études, touristiques		Gratuit	
4.2. Courts métrages		Gratuit	
4.3. Longs métrages, séries TV, films publicitaires	Par jour	274,00 €	
4.4. Barnum cuisine	Par jour	137,00 €	

## 5. Redevance pour l'autopartage

5.1. Pour une place de stationnement	Par an	125,00 €	
--------------------------------------	--------	----------	--

**6. Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre**  
(conformément au règlement d'occupation du domaine public)

6.1. Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	75,00 €	de forfait et par unité
6.2. Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	44,00 €	le mètre carré de surface au sol

Concernant cette tarification, il convient de rappeler les éléments suivants :

- 1) Toute période entamée est due,
- 2) Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- 3) Toute surface sera arrondie au mètre carré supérieur,
- 4) Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré,
- 5) L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- 6) Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Concernant l'autopartage, il convient de rappeler que cette notion est définie par l'article L 1231-14 du Code des transports comme « la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée ». Il s'agit d'un service de location de véhicules partagés, disponible 24h/24 et 7j/7, destiné à tous les publics pour différents motifs de déplacements. L'enjeu de l'autopartage à Talence est triple :

- 1) Réduire le taux de motorisation des ménages, notamment par le non renouvellement du second véhicule ou son abandon, voire à ne plus disposer d'aucun véhicule,
- 2) Réduire les émissions de polluants liées à la circulation des véhicules carbonés,
- 3) Assurer une alternative aux différents modes de déplacement déjà présents sur la commune.

### Les locations des salles et les ventes du Café du Dôme :

Par délibération du 24 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour la location des salles municipales et les consommations du Café du Dôme.

Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, cette tarification comme suit :

#### **Salles louées aux particuliers talençais**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	153 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	153 €	200 €	Aucune
Haut-Brion	153 €	200 €	Minuit
Château de Thouars	1 208 €	1600 €	Aucune

#### **Salles louées aux syndicats**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Salle 107 Château Margaut	153 €	200 €	23 heures
Grand Préfabriqué	153 €	200 €	Aucune
Eclaireurs	153 €	200 €	Aucune
Haut-Brion	153 €	200 €	Minuit
Robespierre	153 €	200 €	22 heures
Mozart	257 €	350 €	22 heures

#### **Salles louées aux comités d'entreprises talençais ou à des associations non talençaises**

Salles	Tarifs	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	302 €	400 €	Aucune
Eclaireurs	302 €	400 €	Aucune
Haut-Brion	302 €	400 €	Minuit
Robespierre	302 €	400 €	22 heures
Mozart	514 €	850 €	22 heures
Mauriac	634 €	850 €	1 heure

**Salles mises à disposition gratuitement aux associations talençaises**

Salles	Caution	Heure de clôture
Grand Préfabriqué	200 €	Aucune
Eclaireurs	200 €	Aucune
Haut-Brion	200 €	Minuit
Robespierre	200 €	22 heures
Cauderès	200 €	22 heures
Baraque	200 €	22 heures
Malerettes	200 €	22 heures
Mozart	550 €	22 heures
Mauriac	550 €	1 heure

**Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux associations talençaises**

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
Salle polyvalente du Dôme	2 000 €	Aucune

**Salles mises à disposition gratuitement une fois par an aux partis politiques**

Château de Thouars	1 600 €	Aucune
--------------------	---------	--------

**Salle de conférence du Forum des Arts et de la Culture**

	Tarifs	Caution
Une demi-journée	526 €	500 €
Une journée	657 €	
Utilisation de matériel	197 €	

Cette dernière grille s'accompagne des dispositions suivantes :

- la manifestation organisée doit présenter un caractère culturel et/ou scientifique,
- les établissements scolaires du premier et deuxième degré de la commune sont exclus de cette tarification,
- la Ville pourra exonérer ses partenaires de cette tarification en formalisant cet engagement dans une convention de partenariat.

Pour toutes les salles, et quelques soient les modalités de la mise à disposition, en cas de désordre (exemples : perte des clés, dégradation dans la salle, matériel non restitué), les frais supportés par la collectivité pour le réparer feront l'objet d'une demande de remboursement auprès des utilisateurs (au coût réel de la réparation ou du remplacement).

S'agissant de la grille tarifaire des consommations du Café du Dôme, je vous propose de maintenir à l'identique la grille existante. Ainsi, la tarification reste la suivante :

#### Consommations du Café du Dôme

Café, Thé, Infusions, Sirop à l'eau	0,60 €
Smoothies	1,00 €
Carte 10 consommations (hors Smoothies)	5,00 €
Pâtisseries, part de tarte, cake salé	1,00 €
Menu du jour (Entrée / Plat / Dessert)	9,00 €

### Les prestations funéraires :

Par délibération du 24 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la régie des cimetières. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er juin 2024, cette tarification comme suit :

Prestations funéraires	Tarifs		
	HT	Taux TVA	TTC
<b>Opérations funéraires :</b>			
Tarif horaire	26,67 €	20%	<b>32,00 €</b>
Tarif horaire en cas de dépassement	45,83 €	20%	<b>55,00 €</b>
Forfait pour non-respect des horaires	269,17 €	20%	<b>323,00 €</b>
Déplacement de cercueil	22,50 €	20%	<b>27,00 €</b>
<b>Fournitures de matériels lors des opérations funéraires :</b>			
Reliquaire 1 mètre	62,50 €	20%	<b>75,00 €</b>
Reliquaire 1,20 m	94,17 €	20%	<b>113,00 €</b>
Reliquaire 1,40 m	94,17 €	20%	<b>113,00 €</b>
Reliquaire 1,85 m	135,00 €	20%	<b>162,00 €</b>
Bac de récupération	71,67 €	20%	<b>86,00 €</b>
Produit d'absorption	22,50 €	20%	<b>27,00 €</b>
Filtre d'épuration	67,50 €	20%	<b>81,00 €</b>
Sac petit modèle	5,00 €	20%	<b>6,00 €</b>
Sac grand modèle	10,83 €	20%	<b>13,00 €</b>
<b>Ventes de concessions :</b>			
Concession 50 ans (le m <sup>2</sup> de concession)	911,00 €	0%	<b>911,00 €</b>
Concession 10 ans (la concession)	252,00 €	0%	<b>252,00 €</b>
Columbarium 2 urnes (15 ans)	539,00 €	0%	<b>539,00 €</b>
Columbarium 2 urnes (30 ans)	1078,00 €	0%	<b>1078,00 €</b>
Columbarium 4 urnes (15 ans)	1078,00 €	0%	<b>1078,00 €</b>
Columbarium 4 urnes (30 ans)	2157,00 €	0%	<b>2157,00 €</b>
Implantation de cavurne pour 2 à 4 urnes (50 ans)	673,00 €	0%	<b>673,00 €</b>



Implantation de cavurne pour 6 à 8 urnes (50 ans)	1346,00 €	0%	<b>1346,00 €</b>
<b>Redevances pour les caveaux provisoires :</b>			
Entrée avec le 1 <sup>er</sup> trimestre de séjour	54,00 €	0%	<b>54,00 €</b>
Séjour par mois dans la limite d'1 an	22,00 €	0%	<b>22,00 €</b>
Séjour par mois au-delà d'1 an	54,00 €	0%	<b>54,00 €</b>
<b>Encaissements pour le compte de l'État des vacations de la Police Nationale :</b>			
Tarif unitaire par prestation : pose des scellés, exhumations	20,00 €	0%	<b>20,00 €</b>

### Les ventes d'insertions publicitaires dans le Cité Guide :

Par délibération du 24 avril 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des insertions publicitaires dans le Cité Guide. Aujourd'hui, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er juillet 2024, cette tarification comme suit :

Dimensions et emplacements des annonces	Tarifs HT
Pages intérieures pleine page	1 400 €
Pages intérieures 1/2 page	950 €
Pages intérieures 1/4 page	430 €
Pages intérieures 1/8 page	200 €
2 <sup>ème</sup> de couverture pleine page	2 000 €
2 <sup>ème</sup> de couverture 1/2 page	1 100 €
2 <sup>ème</sup> de couverture 1/4 page	500 €
4 <sup>ème</sup> de couverture pleine page	3 000 €
4 <sup>ème</sup> de couverture 1/2 page	1 500 €
4 <sup>ème</sup> de couverture 1/4 page	900 €

Deux types de remises peuvent être appliquées à ces tarifs :

- Une remise de fidélité de 10 % : cette remise concerne tout annonceur ayant pris un espace publicitaire dans l'édition de l'année précédente.
- Une remise de bouclage de 10 % : cette remise concerne tout annonceur réservant un encart publicitaire au moment du bouclage du guide (soit dans les 15 derniers jours avant la fin de la commercialisation des espaces publicitaires) pour faciliter la commercialisation des espaces restés invendus.

Les remises sont cumulables entre elles.

La commercialisation de ces espaces peut être assurée par les services municipaux ou une régie extérieure.

Les loyers de Talence Pépinière :

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des loyers de Talence Pépinière. Aujourd'hui, tout en restant à des loyers inférieurs aux prix du marché, Talence Pépinière étant un outil de soutien à la création d'activité, je vous propose d'actualiser, à compter du 1er janvier 2025, cette tarification comme suit :

Nature des prestations	Tarifs
<b>Redevance d'occupation des locaux</b>	
La 1 <sup>ère</sup> année	11 € TTC / m <sup>2</sup> / mois
La 2 <sup>ème</sup> année	13 € TTC / m <sup>2</sup> / mois
La 3 <sup>ème</sup> année	15 € TTC / m <sup>2</sup> / mois

**Prestation d'accompagnement obligatoire assurée par TISD**

Entreprises innovantes ou issues de l'université	54 € / mois
--	-------------

**Services annexes facultatifs (\*)**

Location petite salle de réunion	22 € la ½ journée
	32 € la journée
Location salle de réunion + télévision	54 € la ½ journée
	70 € la journée

(\*) Prestation gratuite deux fois par mois pour les entreprises hébergées

Si l'ensemble de ce dispositif vous agrée, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME  
MAIRIE DE TALENCE, le 14 mai 2024**

Le secrétaire de séance,

  
Charley GIRON



LE MAIRE,

  
Emmanuel SALLABERRY

